



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/25



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
28 janvier 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Troisième session de 2025
Nairobi, 25 et 26 novembre 2025**

**Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
sur les travaux de sa troisième session de 2025**

Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. La première session de 2025 du Conseil exécutif s'est tenue du 25 au 27 mars 2025. Lors de cette session, dans sa décision 2025/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2025, il a décidé que sa deuxième session de 2025 se tiendrait le 30 mai 2025 et que sa troisième session se déroulerait sur deux jours, les 25 et 26 novembre 2025.
3. En conséquence, la troisième session de 2025 s'est tenue au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, les 25 et 26 novembre 2025.

I. Ouverture de la session

4. La troisième session de 2025 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 25 novembre 2025 à 9 h 20 par le Président, Sebastian Groth (Allemagne). Celui-ci a présenté les modalités de la session sur la base des recommandations formulées par le Bureau du Conseil exécutif. La session se déroulerait entièrement en présentiel, un accès en ligne restreint et sans services d'interprétation étant fourni aux délégations autorisées et aux fonctionnaires concerné(e)s. L'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible six heures par jour pendant la session pour les participant(e)s qui y assisteraient en présentiel. Vivian Nain Kuma (Cameroun) a fait office de Rapporteuse pour la session.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Anacláudia Marinheiro Centeno Rossbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, et Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du Ministère kényan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2025

6. À la 1^{re} séance plénière de la session, le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa troisième session de 2025 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2025/16) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2025/16/Add.1).

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la troisième session de 2025 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2025 ;
 - c) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2025.
3. Rapport du Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif.
4. Rapport des Coprésident(e)s du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s.
5. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris des points sur la structure et les ressources humaines d'ONU-Habitat et une version actualisée du projet de dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
6. Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat :
 - a) Rapport annuel de 2024 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025 ;
 - b) Point sur la structure et la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 ;
 - c) Projet de cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029.
7. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026.
8. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.
9. Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial.
10. Préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes.
11. Rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
12. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris en ce qui concerne la date et l'ordre du jour provisoire de la première session de 2026.
13. Questions diverses.
14. Clôture de la session.

7. Le Conseil exécutif est convenu de suivre l'organisation des travaux et le calendrier proposés pour sa troisième session de 2025, tels qu'ils figuraient dans les documents pertinents. Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil

par Susan Nakhumicha Wafula (Kenya), Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, lequel avait été chargé par le Bureau de mener les consultations sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été reproduits dans un document de séance et présentés par le Président de la session. Le Conseil exécutif a décidé que des consultations informelles sur les projets de décision se tiendraient à des moments convenus au cours de la session. Les projets de décision seraient examinés par le Conseil exécutif en vue de leur adoption éventuelle à la dernière séance plénière de la session, le 26 novembre 2025. Le Conseil exécutif est convenu que les consultations informelles seraient présidées par la Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2025

8. À sa 1^{re} séance plénière, par le paragraphe 1 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 », le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa première session de 2025 (HSP/EB.2025/14), qui s'est tenue du 25 au 27 mars 2025. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26. Le Conseil exécutif a également adopté la partie c) (Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses réunions) de la décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 », par laquelle il a pris note des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de sa première session de 2025.

C. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2025

9. À sa 1^{re} séance plénière, par le paragraphe 2 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de sa décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 », le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2025 (HSP/EB.2025/15), qui s'est tenue le 30 mai 2025. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

D. Participation

10. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont participé à la session : Algérie, Azerbaïdjan, Allemagne, Barbade, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Mexique, Mozambique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Portugal, République de Corée, Slovaquie, Somalie, Suède, Türkiye, Ukraine et Zimbabwe.

11. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'Organisation des Nations Unies : Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Bélarus, Botswana, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Érythrée, Finlande, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Libye, Malawi, Malaisie, Oman, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Pologne, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchéquie, Tunisie, Yémen et Zambie.

12. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine, Union européenne.

13. L'observateur ci-après a également participé à la session : Ligue des États arabes.

III. Rapport de la Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif

14. À la 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a examiné le rapport de la Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives. Le Président a présenté ce point.

15. Beatrice Karago (Kenya), s'exprimant au nom de Susan Nakhumicha Wafula, Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, a fait un exposé sur les travaux de ce groupe.

16. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : France et Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique). La représentante de l'Union européenne (s'exprimant au nom de ses États membres) a également fait une déclaration.
17. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées par la Présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.
18. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 3 à 5 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail) de la décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

IV. Rapport des Coprésident(e)s du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s

19. À la 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a examiné le rapport des Coprésident(e)s du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s.
20. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention des participant(e)s sur le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s sur les travaux de sa première session (HSP/OEWG-H.2024/8).
21. Le représentant de l'Azerbaïdjan, Coprésident du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s, s'exprimant également au nom de son homologue somalien, a présenté un rapport sur les activités du Groupe, y compris les résultats de sa deuxième session, qui s'était tenue à Nairobi les 22 et 23 octobre 2025.
22. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Algérie, Allemagne, Cameroun, Colombie, France, Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et Zimbabwe. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica et du Malawi. La Directrice exécutive et une représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
23. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
24. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s) de la décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

V. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris des points sur la structure et les ressources humaines d'ONU-Habitat et une version actualisée du projet de dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

25. Aux 1^{re} et 2^e séances plénières, le Conseil exécutif a examiné les questions financières, budgétaires et administratives.
26. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur les rapports de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 30 juin 2025 (HSP/EB.2025/17) et au 30 septembre 2025, ce dernier étant reproduit dans un document de séance.
27. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives, notamment sur la situation au 30 juin 2025, y compris une mise à jour au 30 septembre 2025, les recettes perçues et les dépenses engagées, la situation de la réserve statutaire restreinte et des soldes non restreints, les principales sources de financement et le remboursement du prêt interne, prélevé en 2017 sur le fonds d'appui aux programmes, au fonds non préaffecté de la Fondation. Une représentante du secrétariat a présenté de plus amples détails sur la situation financière

au 30 juin 2025 et au 30 septembre 2025, l'exécution des budgets des différents fonds et les modèles de contributions volontaires et de contributions au budget de base.

28. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, France, Japon, Mexique, Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique), Nigéria, Pérou, Portugal et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Malawi et des Pays-Bas (Royaume des). La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

29. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

30. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat) de la décision 2025/6 intitulée « Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

VI. Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat

A. Rapport annuel de 2024 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025

31. À la 2^e séance plénière de la session, le Conseil exécutif a examiné le rapport annuel de 2024 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025.

32. Présentant ce sous-point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive contenant un résumé du rapport annuel de 2024 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025 (HSP/EB.2025/18).

33. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la question. Une représentante du secrétariat a présenté de plus amples détails sur le rapport annuel, intitulé « Promouvoir un avenir meilleur au moyen d'un logement convenable et d'une urbanisation durable ».

34. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Colombie, France et Pérou. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica, du Malawi et des Pays-Bas (Royaume des). La Directrice exécutive et une représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

35. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre de l'alinéa a) du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

36. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 3 à 5 de la partie b) (Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025) de la décision 2025/6 intitulée « Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

B. Point sur la structure et la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029

37. À la 2^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné un point sur la structure et la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029.

38. Présentant ce sous-point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive contenant un point sur la structure et la répartition des responsabilités au sein d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2025/19).

39. La Directrice exécutive a présenté un exposé sur le sujet, qui comprenait les mises à jour demandées au paragraphe c) de la décision 2025/1. Elle a donné un aperçu de la nouvelle structure d'ONU-Habitat et de ses principaux objectifs, de l'alignement avec le plan stratégique pour la période 2026-2029, de la préservation de la position normative de pointe d'ONU-Habitat, des rôles des

bureaux régionaux et des bureaux de pays, du cadre de gestion des ressources humaines, du dispositif de modulation des ressources et des prochaines étapes.

40. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique), Nigéria, Pérou et Portugal. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica, de la Finlande, des Pays-Bas (Royaume des) et de la Zambie. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

41. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre de l'alinéa b) du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

42. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 6 à 9 de la partie c) (Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029) et de la partie e) (Élaboration du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027) de la décision 2025/6 intitulée « Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

C. Projet de cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029

43. À la 3^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné le projet de cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029.

44. Présentant ce sous-point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le paragraphe 2 de la décision 2/6 de l'Assemblée d'ONU-Habitat et sur le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 : projet de cadre de suivi » (HSP/EB.2025/20).

45. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la question. Une représentante du secrétariat a présenté de plus amples détails sur le projet de cadre de suivi, y compris son objectif et sa conception, une description du cadre, la portée des indicateurs, les domaines d'impact et l'axe stratégique et les moyens de mise en œuvre.

46. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Burkina Faso, Colombie, Japon, Pérou et Portugal. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica et des Pays-Bas (Royaume des). La Directrice exécutive et une représentante du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

47. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre de l'alinéa c) du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

48. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 10 et 11 de la partie c) (Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029) de la décision 2025/6 intitulée « Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

VII. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026

49. À la 3^e séance plénière de la session, le Conseil exécutif a examiné le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026.

50. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive relatif au projet de programme de travail d'ONU-Habitat et au projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 (HSP/EB.2025/21) et sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires relatif au projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et au projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 (HSP/EB.2025/21/Add.1).

51. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026, y compris l'alignement du programme de travail avec le plan stratégique actuel et les plans futurs, les nouveaux domaines d'intérêt stratégique et les révisions du budget ordinaire et les mises à jour connexes du programme de travail annuel pour 2026. Une représentante du secrétariat a présenté de plus amples détails sur le sujet, y compris la procédure de planification du programme de travail et du budget, la structure du programme de travail pour 2026 et les budgets initiaux et révisés.

52. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, Colombie, France, Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et Portugal. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Costa Rica, du Malawi et de la Zambie. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

53. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

54. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026) de la décision 2025/6 intitulée « Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

VIII. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe

55. Aux 3^e et 4^e séances plénières, le Conseil exécutif a examiné les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat.

56. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur un rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un point sur les programmes de pays au Nigéria et aux Philippines, sur la coopération avec les administrations locales et régionales, sur les activités de prévention et de gestion des crises urbaines et sur les activités pour la période allant de janvier à juin 2025 (HSP/EB.2025/22) ; et sur des documents contenant les rapports de la Directrice exécutive relatifs aux points forts des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat pour la période allant de janvier à juin 2025 (HSP/EB.2025/INF/15), les programmes phares d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025 (HSP/EB.2025/INF/16), les activités de reconstruction des établissements humains touchés par le conflit en Ukraine (HSP/EB.2025/INF/17) et l'état d'avancement de l'élaboration des activités de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza (HSP/EB.2025/INF/18).

57. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration pour donner un aperçu des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. Des représentant(e)s du secrétariat ont ensuite présenté les cinq programmes phares d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025, ainsi que les initiatives menées avec les administrations locales et régionales, le programme de pays d'ONU-Habitat au Nigéria, le programme de pays d'ONU-Habitat aux Philippines et les activités menées par ONU-Habitat pour aider à la reconstruction des établissements humains touchés par les conflits et les catastrophes, notamment en Ukraine et dans la bande de Gaza.

58. Après la déclaration et les exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Fédération

de Russie, France, Japon et Ukraine. Des déclarations ont également été prononcées par les représentant(e)s de l'État de Palestine, de la Finlande et des Philippines.

59. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

60. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

61. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat) de la décision 2025/7 intitulée « Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ».

IX. Préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial

62. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Bakou du 17 au 22 mai 2026.

63. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2025/23).

64. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur l'état d'avancement des préparatifs de la treizième session du Forum urbain mondial, y compris la mise en place des structures nécessaires et les modalités de travail du Forum. Une représentante du secrétariat a présenté de plus amples détails sur le sujet, y compris le contexte du Forum, les dispositions prises par le pays hôte, le programme du Forum, les activités entreprises en matière de mobilisation des parties prenantes et les activités de promotion de la manifestation.

65. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Colombie et France.

66. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

67. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 9 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

68. Le Conseil exécutif a adopté le paragraphe 6 de la partie c) (Treizième session du Forum urbain mondial, Journée mondiale de l'habitat de 2025, Journée mondiale des villes de 2025 et forums urbains régionaux) de la décision 2025/7 intitulée « Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ».

X. Préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes

69. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes, qui devrait se tenir au milieu de l'année 2026.

70. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur la résolution 79/214 de l'Assemblée générale et sur le rapport de la Directrice exécutive contenant un point sur les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2025/INF/14).

71. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la question. Une représentante du secrétariat a présenté divers aspects des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, y compris la présence du Nouveau Programme pour les villes sur des plateformes mondiales, le rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, l'établissement de rapports d'activité nationaux sur le Nouveau Programme pour les villes, la mobilisation des parties prenantes et le renforcement des capacités, la nouvelle

version de la plateforme en ligne d'ONU-Habitat pour le Nouveau Programme pour les villes et le calendrier des préparatifs.

72. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil et Cameroun. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s du Malawi et de la Zambie. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

73. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

74. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes) de la décision 2025/7 intitulée « Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique ».

XI. Rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif

75. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.

76. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur la note du secrétariat relative au rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie et sur les activités connexes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2025/24).

77. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration pour indiquer que la note du secrétariat contenait des informations détaillées sur les activités relatives au Bureau des services de contrôle interne et au Bureau de la déontologie et a fourni des informations sur les activités menées par ONU-Habitat en matière de déontologie. Un représentant du secrétariat a présenté de plus amples détails sur la collaboration entre ONU-Habitat et, d'une part, le Bureau des services de contrôle interne entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025, notamment en ce qui concerne les activités d'audit interne, les évaluations et les enquêtes, et, d'autre part, le Bureau de la déontologie en 2024, ainsi que sur les activités en matière de déontologie menées par ONU-Habitat entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 août 2025.

78. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil et France.

79. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.

80. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 11 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

81. Le Conseil exécutif a adopté la partie f) (Rapport du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie) de la décision 2025/6 intitulée « Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ». La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

XII. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris en ce qui concerne la date et l'ordre du jour provisoire de la première session de 2026

A. Textes issus de la session

82. À la 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a adopté les décisions ci-après, qui figurent dans le document HSP/EB.2025/26 :

a) Décision 2025/6 : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; mise en œuvre du plan stratégique ; programme de travail et budget de 2026 ; rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif, comprenant les parties suivantes :

- i) Partie a) : Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025 ;
 - iii) Partie c) : Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 ;
 - iv) Partie d) : Programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ;
 - v) Partie e) : Élaboration du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2027 ;
 - vi) Partie f) : Rapport du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de la déontologie ;
- b) Décision 2025/7 : Exécution des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2025 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, comprenant les parties suivantes :
- i) Partie a) : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
 - iii) Partie c) : Treizième session du Forum urbain mondial, Journée mondiale de l'habitat de 2025, Journée mondiale des villes de 2025 et forums urbains régionaux ;
- c) Décision 2025/8 : Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026, comprenant les parties suivantes :
- i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail ;
 - ii) Partie b) : Travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s ;
 - iii) Partie c) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses réunions ;
 - iv) Partie d) : Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026.

83. Après l'adoption des décisions, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : États-Unis d'Amérique et Nigéria¹.

B. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

84. Le Conseil exécutif a adopté la partie d) (Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026) de la décision 2025/8, intitulée « Méthodes de travail du Conseil exécutif ; plan de travail du Conseil exécutif pour 2026 ».

85. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/26.

XIII. Questions diverses

86. Le représentant de l'organisation non gouvernementale ou autre ci-après a fait une déclaration : Stewards for Change.

XIV. Clôture de la session

87. La Directrice exécutive et le Président ont prononcé des déclarations de clôture.

¹ La déclaration faite par la représentante des États-Unis d'Amérique pour expliquer sa position est consultable [ici](#) (en anglais uniquement).

88. Le Président a prononcé la clôture de la session le mercredi 26 novembre 2025 à 17 h 10.
